

N° 4698 DFC

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale présente ses compliments à l'Ambassade de Hongrie à Rabat et, a l'honneur de porter à sa connaissance que le Royaume du Maroc met à la disposition de la République de Hongrie un quota de 15 bourses d'études destinées aux étudiants désireux de poursuivre une formation dans les établissements publics marocains d'enseignement supérieur, technique et professionnel, au titre de l'année académique 2019/2020.

Il est vivement recommandé que ce quota soit strictement respecté, compte tenu du nombre de plus en plus important des pays bénéficiaires de l'offre marocaine et de la limitation de la capacité d'accueil des établissements de formation. Ainsi, toutes les demandes de bourses devront être traitées dans le cadre dudit quota.

Etant donné que le français est la langue d'études dans les filières scientifiques, techniques et économiques, les candidats auxdites filières, ne maîtrisant pas cette langue, seront astreints de poursuivre un programme de mise à niveau linguistique au Centre International de Langues relevant de cette Agence.

Vous voudriez bien trouver, ci-joint, une note d'information relative à cette offre, à la procédure et aux formalités d'inscription, ainsi qu'aux conditions de séjour au Maroc. Cette note est accompagnée d'un exemplaire du formulaire de candidature et d'un modèle de la liste des candidats.

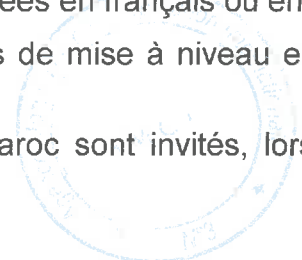
**Un répertoire indicatif des établissements publics marocains d'enseignement supérieur, précisant notamment, les filières de formation, les conditions d'admission, la durée des études et les diplômes délivrés, est disponible sur le site web de l'AMCI « [www.amci.ma](http://www.amci.ma) ».**

Aussi, vous saurais-je gré de bien vouloir communiquer ce qui précède aux autorités compétentes hongroises et leur faire part des informations complémentaires suivantes :

- La date limite de réception des dossiers de candidature par l'AMCI est fixée au **16 août 2019**, délai de rigueur, sachant que la rentrée universitaire 2019/2020 est fixée comme suit :

- **09 septembre 2019**, pour les formations dispensées en français ou en arabe ;
- **Début du mois d'octobre 2019**, pour les cours de mise à niveau en langue française.

- Les candidats retenus pour une formation au Maroc sont invités, lors de leur arrivée à l'AMCI, à :



- Etre munis, le cas échéant, d'un visa long séjour (**visa étudiant**) ;
- Produire un certificat médical attestant qu'ils sont vaccinés contre les maladies infectieuses et contagieuses, notamment la tuberculose.

De plus amples informations sur les établissements publics de formation, la procédure et les formalités d'inscription au Maroc, sont disponibles sur les sites web suivants :

- Agence Marocaine de Coopération Internationale : **www.amci.ma**
- Ministère de l'Education Nationale, de la Formation Professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique :  
**www.enssup.gov.ma - www.men.gov.ma**
- Office de la Formation Professionnelle et de la Promotion du Travail :  
**www.ofppt.ma**

L'Agence Marocaine de Coopération Internationale saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade de Hongrie à Rabat les assurances de sa haute considération.



- P.J :** - Note relative à l'offre de quota  
- Formulaire de candidature  
- Modèle de liste des candidats

02 JUL. 2019

**Ambassade de Hongrie  
- Rabat -**